

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 août 2024
Délibération n°2024/060

L'an deux mille vingt-quatre, le douze août à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Élodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE

Étaient absents : MM Damien BLANC (pouvoir donné à Roland DRAVET), Serge GAUDET et Franck ROCHE

Convocation du : 02 août 2024 - Affichage du : 02 août 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 1

Mme Élodie POZIN-ROUX a été élue secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
20 AOÛT 2024
RÉCÉPISSÉ

**OBJET : CATASTROPHE NATURELLE
DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DE L'ÉTAT
(FONDS VERT)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que suite :

- Aux crues torrentielles des 13 et 14 décembre 2023 ayant entraîné des dégâts conséquents sur les ruisseaux des EPARAYS et du DARD
- Compte tenu que des glissements de terrain affectent des voiries qui desservent des chalets d'alpage exploités par le Groupement pastoral et l'accès au cimetière de la commune

Il a sollicité des subventions exceptionnelles :

- au Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du Fonds risques et érosions exceptionnelles (FREE)
- à l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité (DSEC)

Au vu de ces dégâts, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée auprès des services compétents et a été acceptée par l'Etat par arrêtés ministériels du 21 mai 2024 (affaissement terrains) et du 22 juillet 2024 (inondation).

La Préfecture a récemment contacté la Mairie pour qu'une demande de subvention soit déposée auprès de l'Etat (fonds vert) pour s'assurer d'un meilleur financement pour nos travaux de remise en état :

- des ruisseaux Eparays et Dard : 68 234 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la demande de subventions auprès de l'Etat (Fonds Vert) ;

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt de la demande de subvention auprès de l'Etat ;

DEMANDE l'attribution d'une subvention la plus élevée possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

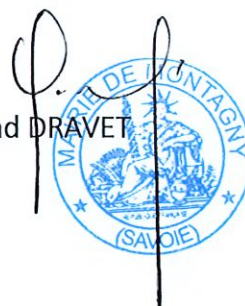
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 20 AOUT 2024*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

20 AOUT 2024

RÉCÉPISSÉ